

NOTE DE SYNTHÈSE C.P.A.I

Taux d'occupation H.U.D.A : 82 %
Taux d'occupation C.A.D.A. : 89 %
Taux d'occupation C.P.H : 84 %

Nombre de journées réalisées H.U.D.A : 9 010
Nombre de journées réalisées C.A.D.A : 55 958
Nombre de journées réalisées C.P.H : 15 442

Bilan de l'année écoulée

C.A.D.A / H.U.D.A

Les activités C.A.D.A / H.U.D.A concernant les orientations sont marquées par les politiques de solidarités européennes tenant au système de relocalisation pour les demandeurs d'asile. La relocalisation est le transfert de personne ayant besoin d'une protection internationale d'un État membre de l'U.E vers un autre État membre de l'U.E.

Suite à « la crise des réfugiés » de 2015, les États Européens ont adopté des décisions visant à aider des États membres situés en première ligne.

La répartition des demandeurs d'asile par pays est opérée en fonction d'une clé de répartition portant sur le Produit Intérieur Brut, la taille de la population, le taux de chômage, le nombre des demandeurs d'asile et des réfugiés réinstallés au cours des quatre dernières années.

Autre saillance, l'obtention du statut de réfugié apparaît en constante augmentation depuis 2014 tant en C.A.D.A qu'en H.U.D.A.

Le continent Africain est largement représenté au sein des dispositifs d'hébergement. Les services accueillent majoritairement des hommes seuls et souvent jeunes.

C.P.H

En C.P.H les personnes isolées représentent près de 82 % des situations hébergées en 2020 dont 48 % avaient moins de 25 ans. Les nationalités soudanaises et afghanes sont particulièrement représentées.





Services « hors les murs »

Le service de suite A.V.E.C conduit des mesures d'accompagnement post prise en charge lesquelles rayonnent au niveau du Département. Elle vise à la consolidation des parcours des réfugiés installés sur le Département de Haute-Saône.

Le service accompagnement santé mentale inauguré en 2020 intervient quant à lui auprès des publics et des différentes structures du Département. L'enveloppe psychique des personnes accueillies sur l'ensemble des services apparaît fragile et l'ensemble des professionnels doit faire face à des situations complexes. L'action portée par ce service apparaît essentielle.

Sur l'ensemble des services, la crise sanitaire a eu un impact sur les modalités d'accompagnement et de prise en charge. L'autonomisation du public a été favorisée de ce fait. Malgré les conditions d'hébergement en collectif ou encore en collocation, la gestion de la crise sanitaire au niveau du risque épidémique au C.P.A.I a été contenue grâce à mobilisation des professionnels.

Perspectives en 2021, quelques exemples :

-  Verra le jour prochainement un espace numérique au C.P.H de Lure.
-  Poursuite de l'amélioration du bâti et des normes sécuritaires concernant le bâtiment de Lure.
-  Mise en place d'un logiciel « Dossier Unique de l'Usager ».
-  Différents projets sont en cours concernant notamment une activité jardin partagée laquelle fédérera un partenariat multi sectoriel.

L'ACTIVITÉ H.U.D.A.

Capacité d'accueil : 30 places

Taux d'occupation 2020 : 82 %

Nombres de journées réalisées : 9010

En 2020, malgré la crise sanitaire, les accueils ont été doublés par rapport à l'année précédente.

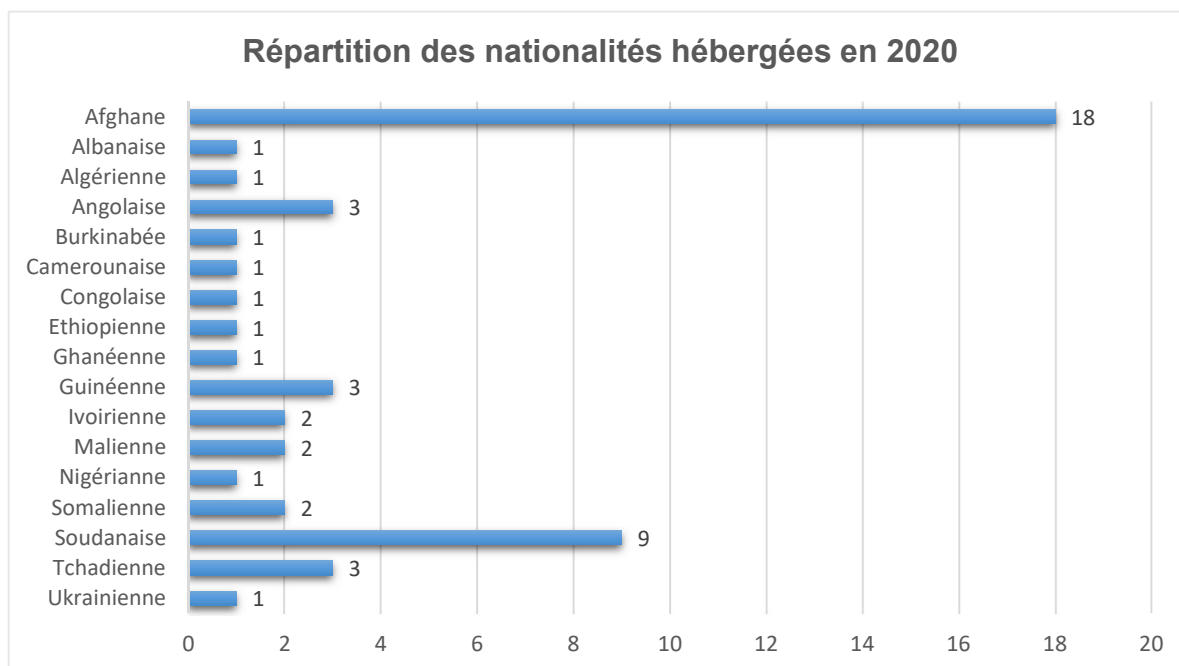
On constate également que 75 % des personnes accueillies à l'HUDA en 2020 sont issues d'orientations nationales et internationales (programmes de relocalisation), ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Seul 25 % des accueils restent régionaux.

L'accueil des personnes issues de programme de relocalisation entraîne une diminution de la durée de prise en charge du fait de l'obtention très rapide d'une protection internationale. Par conséquent, le travail autour de leur demande d'asile est réduit. Ce type d'accueil tend à se pérenniser.

51 personnes hébergées en 2020 :
43 hommes, 2 femmes et 6 enfants.

20 personnes accueillies en 2020
dont 50 % sont des personnes
relocalisées.

22 sorties : 16 hommes, 1 femme et
5 enfants.



Le dispositif comptabilise 17 nationalités, dont 35 % de personnes afghanes. On observe que 54 % des personnes hébergées à l'H.U.D.A. sont d'origine africaine.

Évolution des compositions familiales des personnes hébergées

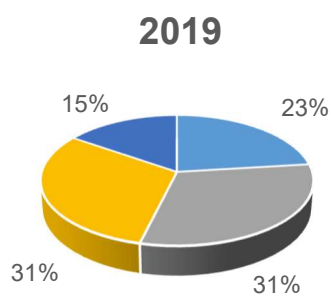


Entre 2019 et 2020, on constate qu'il n'y a pas d'évolution significative des compositions familiales.

Situation administrative des personnes hébergées

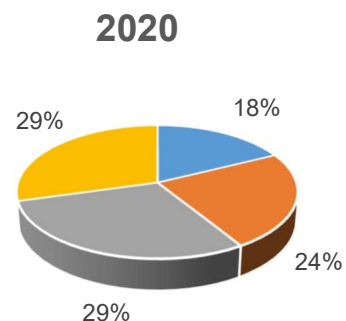


La proportion de personnes ayant obtenu une protection internationale a augmenté, parallèlement à celle des personnes déboutées.



Types de sortie

- Abandon de prise en charge
- Hébergement autonome
- Solution individuelle
- Structures d'hébergement
- Réadmission (Préfecture)



L'année 2020 marque le début des installations en logement autonome des personnes bénéficiaires d'une protection internationale. Toutes ces personnes se sont installées sur la ville de Vesoul.

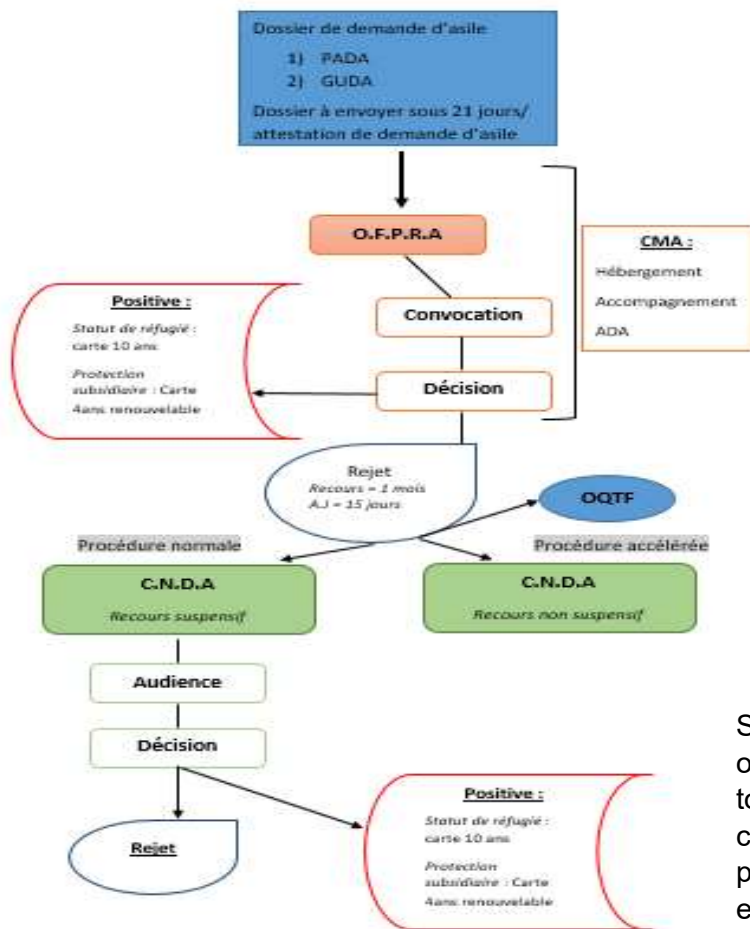
L'ACTIVITÉ C.A.D.A

Capacité d'accueil : 172 places

Taux d'occupation 2020 : 89 %

Nombres de journées réalisées : 55958

Schéma procédure de demande d'asile à compter du 1^{er} mars 2019 suite loi n°2018-778 du 10 septembre 2018



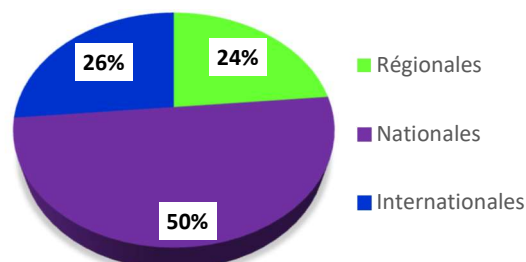
Au cours de l'année 2020, le C.A.D.A. a hébergé 234 personnes, ce qui correspond à :

132 personnes isolées, 25 familles dont 10 monoparentales et 2 couples.

85 personnes accueillies en 2020, soit 67 adultes (55 isolés) et 18 enfants.

103 personnes sorties, soit 77 adultes (dont 55 isolés) et 26 enfants.

Les types d'orientations

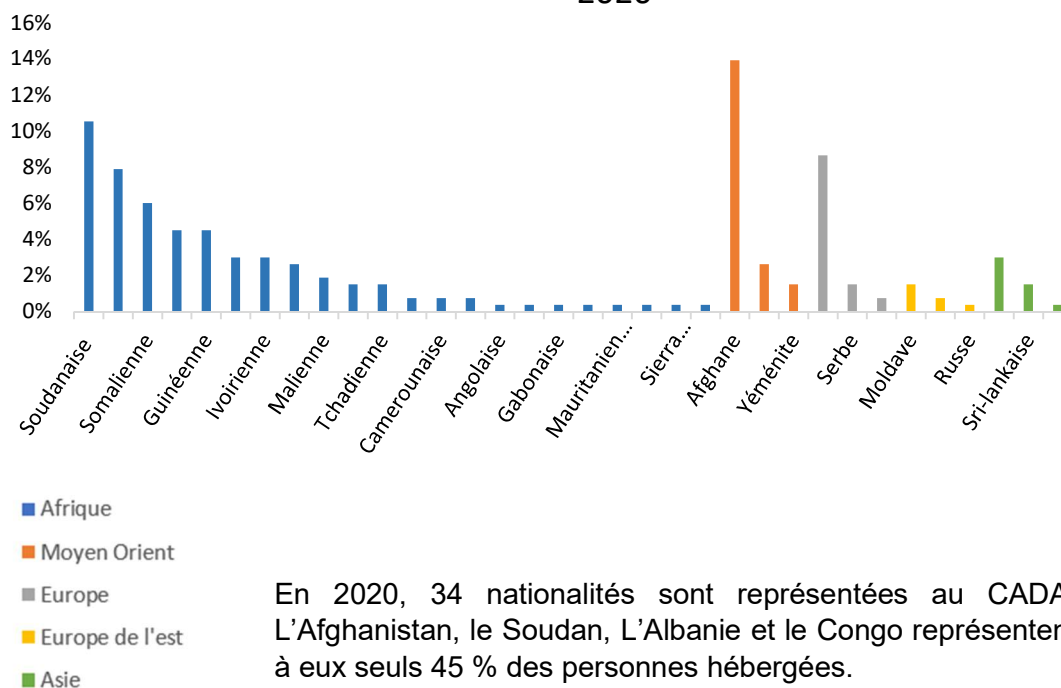


Sur l'année 2020, 85 personnes ont été orientées en C.A.D.A représentant un total de 68 situations. A titre de comparaison, le CADA avait accueilli 112 personnes en 2019. Nous pouvons expliquer cet écart par le contexte sanitaire particulier de l'année 2020.

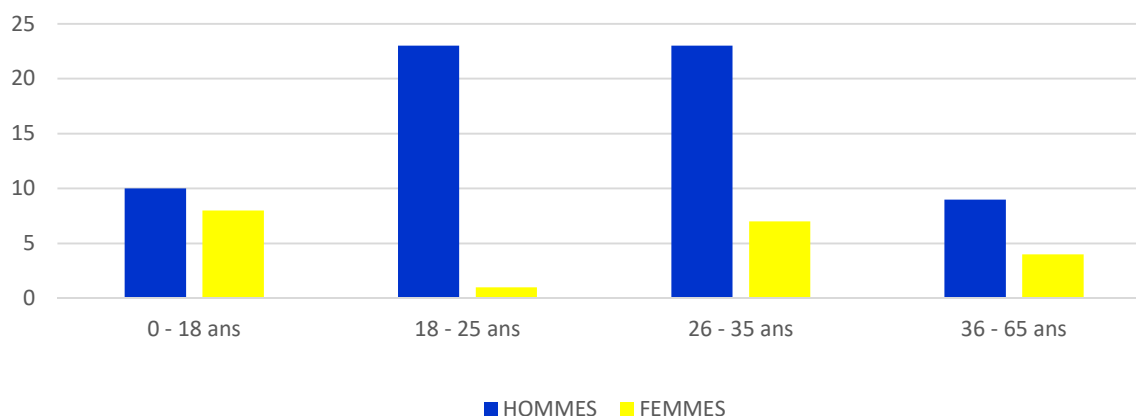
En fin d'année 2020 les accueils provenant des démantèlements de camps ainsi que l'accueil de personnes relocalisées provenant de l'international se sont multipliés. En effet en 2019 les orientations internationales représentaient 15 % des accueils, désormais elles sont de 26 %. Les orientations nationales sont passées en 1 an de 28 % à 50 % de nos prises en charge. Ce constat vient confirmer les projections de l'OFII sur l'augmentation dans les prochaines années de ces types d'orientations.

Le public pris en charge au CADA

Répartition des nationalités des personnes hébergées en 2020

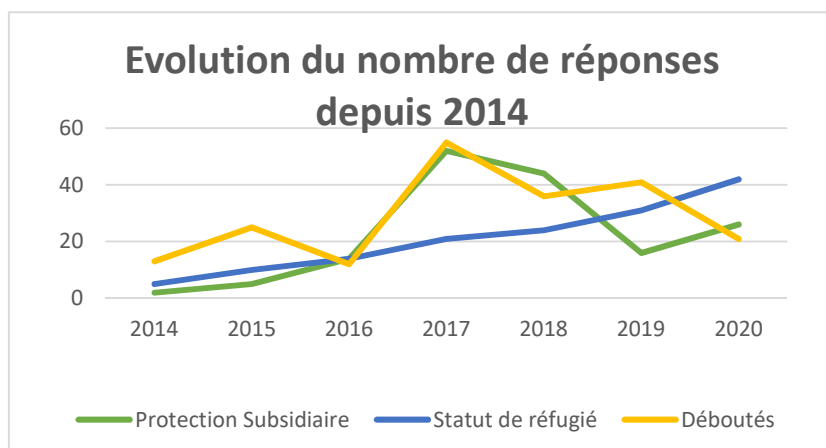


Repérage du public accueilli par tranche d'âge en 2020



Sur l'année 2020, le CADA a accueilli 85 personnes. Nous constatons à nouveau que le public accueilli cette année est majoritairement composé d'hommes qui ont entre 18 et 35 ans.

Cartographie des décisions à l'issue de la procédure de demande d'asile de 2014 à 2020



En 2020 :

46 personnes ont obtenu un statut de réfugié

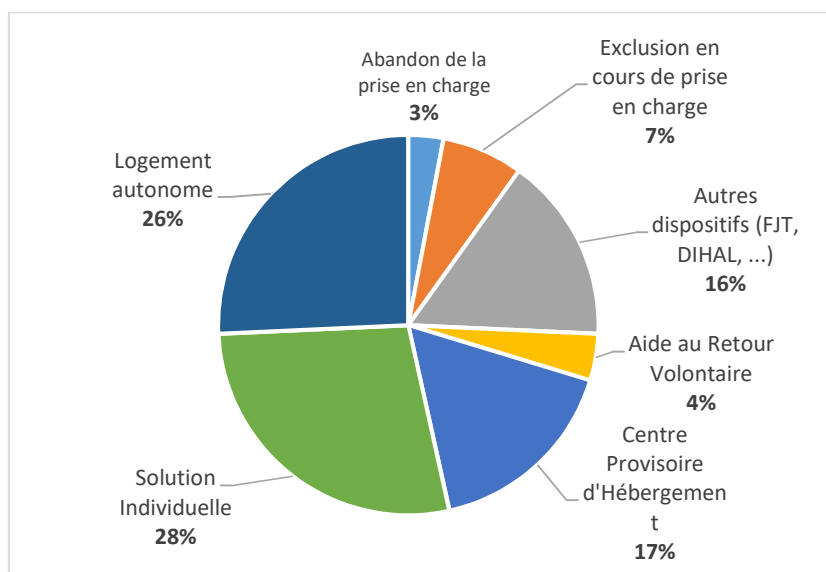
26 personnes ont obtenu une protection subsidiaire

21 personnes ont été déboutés

L'obtention du statut de réfugié est toujours en constante augmentation depuis 2014. Liés avec le nombre de protections subsidiaires obtenues depuis 2019, ces chiffres peuvent s'expliquer, en partie, par la mise en place en 2019 et leur intensification en 2020, des missions de relocalisations. Les personnes dites « relocalisées » proviennent de camps situés dans d'autres pays européens et ne connaissent pas le parcours administratif de demande d'asile dit classique. Ayant déjà été entendues par l'OFPRA sur place, ces personnes arrivent directement en structure depuis l'aéroport avec une simple démarche administrative à effectuer afin d'obtenir une protection internationale.

Malgré le contexte sanitaire et la fermeture des deux instances de l'asile (OFPRA et CNDA) durant le premier confinement, 93 décisions ont été rendues sur l'année 2020 contre 88 en 2019.

Types de sorties au terme de l'hébergement CADA



103 sorties en 2020 dont :

63 personnes statutaires

30 Personnes déboutées

5 personnes exclues

2 personnes ont mis fin à leur PEC

Sur les 103 personnes sorties du CADA en 2020, 63 personnes étaient bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), contre 45 en 2019. Pour le reste des personnes sorties, 30 d'entre elles étaient déboutées. Pour les autres, soit leur départ est dû à un arrêt de leur procédure ou encore à une exclusion.

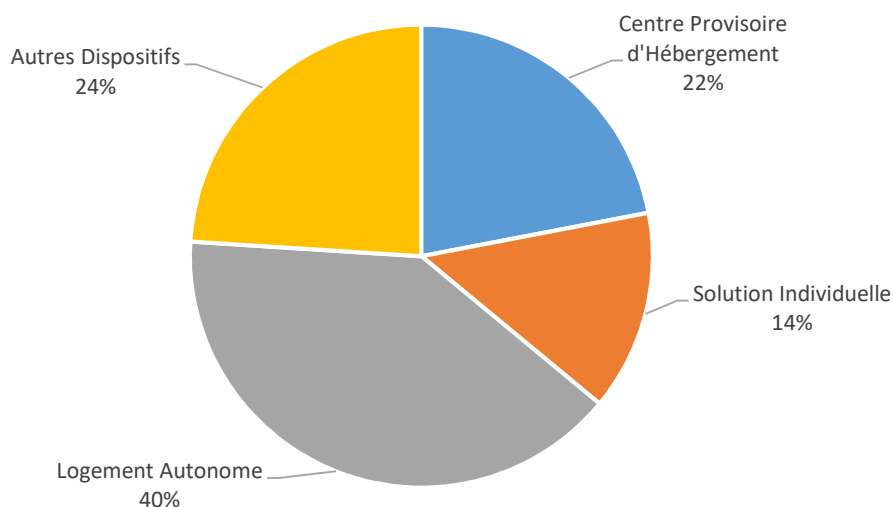
Le pourcentage de sorties en « solution individuelle » reste équivalent à celui de l'année 2019 (26%). Cette solution correspond souvent à un hébergement chez des connaissances (famille/communauté/amis) et concerne à la fois des personnes déboutées et des personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

La part « logement autonome » représente la deuxième majorité des solutions de sorties. Seules les personnes bénéficiant d'une protection internationale peuvent prétendre à ce type de sortie. Il s'agit d'une installation dans un logement social la plupart du temps au vu des faibles ressources économiques des personnes au moment de leur fin de prise en charge au CADA. En général, à ce stade, ils ne perçoivent que le RSA.

Nous observons que les orientations en centre provisoire d'hébergement (CPH) ont augmenté, passant de 10% en 2019 à 17% en 2020. Ces orientations permettent aux BPI les plus vulnérables (- 25 ans, issus de programme de relocalisation...) de bénéficier d'un temps supplémentaire de prise en charge en structure dédiée afin de co-construire un projet d'installation en France avec des professionnels de l'insertion.

Concernant « les autres dispositifs » : il s'agit en règle générale de structures d'hébergements et/ou de formation, particulièrement investies par les personnes de moins de 25 ans du fait de leur manque de ressources économiques.

Situation des résidents statutaires sortis en 2020



En cette année 2020, 63 personnes statutaires sont sorties du CADA.

La majorité des personnes, soit 40%, sont sorties en logement autonome. Dans ce type de sortie, nous les accompagnons en amont dans la préparation de leur sortie du CADA. Cependant, 14% des personnes sortant en solution individuelle ne choisissent pas de vivre en logement autonome mais trouvent d'autres alternatives comme être hébergé par des connaissances.

Certaines personnes font le choix de se tourner vers des dispositifs d'accompagnement car ils n'ont pas acquis une autonomie suffisante pour réaliser seules leurs démarches administratives. 22% ont été orientées en CPH et 22% sur d'autres dispositifs (centre de formation/hébergement...).

Certains de ces autres dispositifs proposent à la fois un hébergement et une formation : 3 personnes sont sorties sur une formation HOPE (formation AFPA spécifique pour le public BPI) et 3 personnes de – 25 ans ont pu intégrer l'EPIDE de Belfort.

L'activité CPH 2020 en chiffres

Capacité d'accueil 2020 : 50

Taux d'occupation 2020 : 84 %

Nombre de journées réalisées : 15 442

41 personnes accueillies
soit 34 adultes et 7 enfants

81 personnes hébergées
soit 64 adultes et 17 enfants

45 personnes sorties
soit 35 adultes et 10 enfants

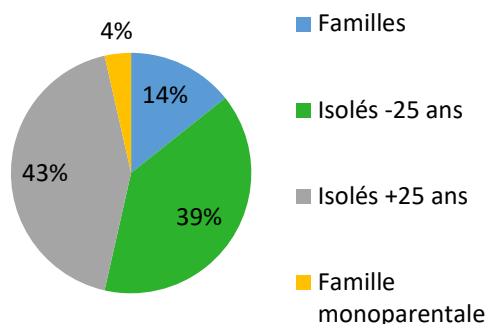
Durée moyenne de prise en charge :
325 jours soit environ 10 mois 1/2

Du fait de la crise sanitaire, les accueils ont été moins importants qu'en 2019 et les prolongations de prise en charge plus nombreuses.

Personnes hébergées

56 situations hébergées en 2020 (soit 10 familles et 46 personnes isolées)

Composition familiale



Les personnes isolées représentent 82% des situations hébergées en 2020. 48% d'entre elles avaient moins de 25 ans. Sur l'année 2020, 14 personnes hébergées sont arrivées en France dans le cadre de programmes de relocalisation suite à des sauvetages humanitaires en mer.

Le CPH a un agrément de 50 places réparties entre un foyer de type collectif et cinq

appartements (4 appartements T4 et 1 appartement T3) sur la ville de Lure.

Profil des personnes accueillies

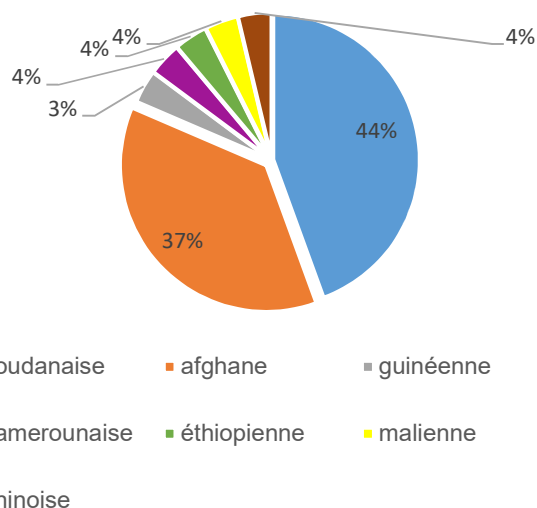
La quasi-totalité des personnes accueillies en 2020 proviennent de structures (CAO/CADA/HUDA) de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Sur les 31 situations accueillies, 26 sont des personnes isolées soit 84 % de l'effectif total.

0 naissance recensée en 2020

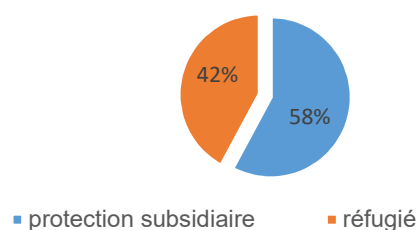


Nationalités accueillies



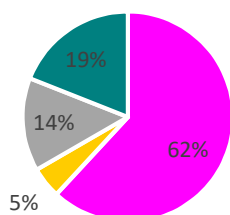
Comme en 2019, nous constatons que les personnes d'origine Afghane et Soudanaise sont majoritaires et représentent 81% des personnes accueillies.

Types de protection



Nous notons une augmentation de près de 20% des personnes ayant obtenu un statut de réfugié. Cette augmentation est liée pour la majeure partie au programme de relocalisation et à l'origine des personnes accueillies (Soudan).

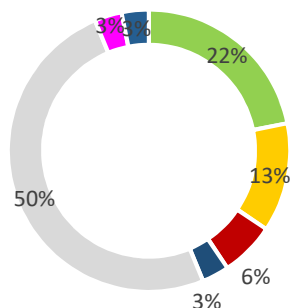
Modalités de sortie



- logement autonome
- exclusion
- solution individuelle
- autres dispositifs

L'accès au logement autonome s'est fait exclusivement dans le parc locatif social et concerne 18 situations. A noter que 16 d'entre elles se sont installées en Franche-Comté dont 6 à Lure.

Situation au regard de l'emploi/formation à la sortie



- emploi
- formation HOPE
- service civique
- EPIDE
- demandeurs d'emploi
- Garantie Jeune
- Dispositif Insertion Jeunes

Tout comme en 2019, 50% des adultes sortis en 2020 ont accédé à un emploi, à une formation qualifiante ou un dispositif d'insertion en faveur des jeunes de moins de 25 ans. 4 résidents ont pu intégrer une formation HOPE sur les AFPA de Belfort (90) et Navenne (70) dans les domaines du bâtiment et de l'industrie en Décembre 2020.

Retour sur l'année 2020

✓ La crise sanitaire a eu un impact sur les modalités d'accompagnement. De fait, les

personnes accompagnées ont dû faire preuve de plus d'autonomie, l'accompagnement physique étant suspendu. Cela inclut également l'accompagnement vers les soins, de ce fait le poste d'accompagnement aux soins a été supprimé au profit d'un poste d'encadrement supplémentaire sur le CPH. La professionnelle chargée de cette mission a repris le poste de référent social CPH laissé vacant. A ce jour, ce sont les référents sociaux qui assurent l'accompagnement médical.

D'autre part, de nouveaux moyens de communication ont été favorisés (échanges par mails, téléphone, SMS, interprétariat audioconférence, ...).

✓ La crise sanitaire a également impacté les durées de prise en charge (augmentation du nombre de demandes de prolongations à l'OFII).

✓ Depuis le mois d'octobre 2020, le partenariat avec la Mission Locale de Lure s'est renforcé. Des réunions mensuelles de suivi se sont mises en place en présence de la conseillère référente mission locale et les référents CPH/CADA.

✓ Le projet mobilité, porté par la mairie de Lure, conventionné entre le CPAI, le CCAS de la ville et la prévention routière s'est poursuivi. En 2020, deux sessions de formation au code de la route ont été organisées par la prévention routière.

✓ La formation linguistique dispensée jusque-là par AAMI 70 intra-muros, s'est externalisée à la rentrée de septembre.

✓ Du fait de l'augmentation de l'installation des personnes sur le département, 4 situations ont pu être suivies par le dispositif AVEC à la sortie du CPH.

Perspectives

✓ Le dossier unique informatisé est en cours d'installation. Il devrait être opérationnel cette année.

✓ Un espace numérique a été créé, il va être prochainement mis à disposition des usagers.

✓ Un partenariat déjà existant avec Pôle-Emploi s'est renforcé, son but étant d'informer et de former les travailleurs sociaux dans leur mission d'accompagnement vers l'emploi.

SERVICES « HORS LES MURS »

- Le service de suite « AVEC »

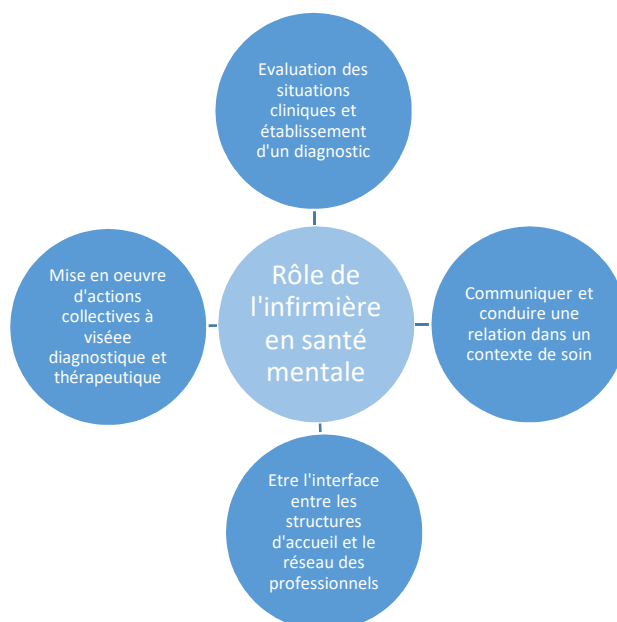
Le service accompagnement vers l'emploi et la citoyenneté poursuit ses actions depuis septembre 2018 sur le département. Cette année, quarante-sept personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'intégration sociale et professionnelle, pour une durée moyenne de 7 mois et demie. En 2020, comme en 2019, la majorité des personnes accompagnées sont afghanes ou soudanaises et résident majoritairement autour du bassin vésulien.

Afin de répondre aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées, le service AVEC travaille en collaboration avec de très nombreux acteurs de différents domaines (administratif, insertion professionnelle, mobilité, logement, etc.). Cette pratique a été bouleversée en période de confinement et de restrictions : ces différents acteurs ont été peu voire non disponibles sur certaines périodes, certains ont fermé leurs agences ou ont réduit l'accès à leurs services. Ce qui impacte l'activité : augmentation des délais, communication limitée, difficultés d'obtenir des informations.

Aussi, un projet « mobilité » devait se mettre en place en 2020. Du fait de la crise sanitaire, cet axe innovant n'a pas pu se mettre en place. Il proposait un accompagnement adapté à la mobilité des personnes réfugiées et comprenait différentes actions. Le service espère, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, pouvoir mettre en place ces ateliers prochainement.

Une collaboration entre le CPAI et le FABLAB des 3 lapins de Luxeuil-les-Bains a été initié par le service AVEC, et devrait permettre à de nombreuses personnes d'avoir accès à du matériel informatique, et de pouvoir bénéficier d'un accompagnement de qualité autour de ces outils et de la prise en main des principaux sites internet. La participation financière nécessaire pour le financement de l'adhésion reste dans l'attente d'une subvention.

- Le service « accompagnement en santé mentale »



Depuis février 2020, une infirmière en santé mentale est chargée d'intervenir auprès des 3 opérateurs du département, concernant l'expression de la souffrance psychique du public migrant. Pendant l'année, des suivis réguliers ont été mis en place. Ils ont permis à certains migrants d'exprimer leurs difficultés, liées à leur mal-être psychique, et de soulager leur détresse psychologique.

Au total, vingt-deux personnes ont été suivies sur différentes structures : CPAI (Lure, Vesoul, St LOUP) et l'AHSRA (Vesoul). Le partenariat avec l'AHS-FC est à consolider en 2021.

24% des personnes accompagnées sont des femmes et 76% sont des hommes, avec une moyenne de 4,7 entretiens par personne, tout sexe confondu.

Un projet d'interventions collectives est en réflexion pour 2021. L'idée serait de réunir des personnes suivies sur différents thèmes (gestion du stress post-traumatique, addictions, difficulté culturelle, etc.) leur permettant d'accéder à une source d'information utile et de favoriser leur adaptabilité et leur autonomie.